CH. DISC PACAC 19.11.18 051103 3 SEP. 2018 S.G.
a QONTIAL MBUSSON Rh

Je soussigné Madame Martine PETRUZZI, née le 16/11/1958 à CONTINUEUS UNE (Département 54), sans aucun lien de parenté, d'alliance, de subordination ou de communauté d'intérêts (autres que la préoccupation pour l'état de santé de Me Christina S) avec Mr LABREZE Jean-Philippe. Je précise que le docteur LABREZE est mon médecin traitant et celui de plusieurs membres de ma famille.

Sachant que la présente attestation pourra être utilisée en justice, et connaissance prise des dispositions de l'article 441-7 du code pénal, réprimant l'établissement d'attestation faisant état de faits matériellement inexacts, ci-après rappelés : « Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 Euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ».

Ecrire à la main la phrase ci-dessous

« Je suis informée que cette attestation est établie en vue de sa production en justice et que toute fausse déclaration de ma part m'expose à des sanctions pénales ».

Je sus informée que cette attestation est établie en vue de soi production en justice et que toute fausse déclaration de ma part m'esepose à du san etions pénales.

Mallemort, le 5/08/2018

Je souhaite donc attester des faits suivants:

J'ai reçu un appel téléphonique de Mr Jean-Philippe LABREZE le dimanche 29 juillet. Il souhaitait m'informer de sa visite à Me Christina S , amie commune de Yelena (la fille de Mr LABREZE) et de moi-même.

J'ai pensé qu'il allait malheureusement perdre son temps compte tenu dans l'état dans lequel Me S se trouvait. J'avais en effet jusqu'à l'intervention du docteur LABREZE été dans l'incapacité totale de communiquer avec elle. Extrêmement peinée par l'évolution de son état de santé j'avais d'ailleurs interrogé une infirmière alors que Me S était encore dans le service de chirurgie viscérale, en lui demandant s'il «était encore possible d'espérer un miracle et elle m'avait répondu qu'il n'y en aurait aucun et que d'ailleurs elle était uniquement hydratée. Je dois dire que c'est une réponse qui m'a sidérée et que j'ai eu beaucoup de mal à comprendre.

Connaissant la grande affection de Yéléna pour Me S et désireuse de ne pas la bouleverser, je n'avais pris la décision d'informer Yéléna de l'hospitalisation de Me S qu'au dernier moment, peu de temps avant qu'elle ne reprenne l'avion pour repartir à Londres (elle était rentrée en France pour une courte période et repartait pour un mois). Fortement préoccupée par l'état de santé de Me S et désolée de ne pas avoir eu le temps de lui rendre visite, Yéléna avait demandé à son papa de lui rendre visite dès que possible. C'est donc à la demande de Yéléna que Mr LABREZE s'est rendu à l'hôpital, au chevet de Me S , le dimanche 29 juillet..

Connaissant mes liens de grande amitié avec Me S (c'est moi qui avais mis en contact Me S et Yéléna), il avait souhaité me donner également de ses nouvelles et son avis de médecin juste après cette visite. Il m'a informé du fait qu'il avait pu commencer à aider Me S et qu'il lui avait même fait boire quelques cuillères à café de thé.

CH. DISC PACAC 19.11.18 051103

Il m'a également fait part de sa conviction selon laquelle rien n'était définitivement perdu pour Me S et qu'il allait faire part au médecin qui l'avait prise en charge d'un traitement susceptible de lui permettre de se rétablir. Il m'a communiqué que les chances de guérison de Me S! étaient très faibles mais qu'elles n'étaient cependant pas nulles.

Après m'être entendu répondre plusieurs fois qu'il n'y aurait pas de miracles lorsque j'interrogeais le personnel soignant sur les chances de rétablissement de Me S et qu'il n'y avait plus rien à faire, je dois dire que les propos du docteur LABREZE m'ont redonné espoir. Je lui ai fait part de mon grand soulagement de le voir s'impliquer dans la prise en charge de Me S et l'en ai chaleureusement remercié.

J'ai d'ailleurs aussitôt rendu visite à Me S et pour la première fois depuis plusieurs semaines, malgré l'abandon du corps médical, j'ai pu échanger quelques mots avec Me S . Ce dimanche là, j'ai pu notamment lui transmettre les très amicales et chaleureuses pensées de ses amis anglais avec qui j'échangeais par mail.

Je précise que lors d'une précédente hospitalisation de Me S au sein de l'hôpital de Salon il y a quelques années, j'avais été désignée comme personne de confiance. Pour cette hospitalisation ci, je n'ai pas été en mesure d'assumer cette responsabilité, très occupée par mon travail et mes parents âgés.

Le docteur LABREZE m'a par la suite fait part de ses visites à Me S. . Il m'a notamment fait part de ses entrettens avec le docteur GRACIA et m'a expliqué lui avoir exposé le traitement qui pouvait représenter selon lui une chance de survie pour Me S. Il m'a par la suite indique que sa consœur avait compris l'intérêt de ce traitement et qu'elle lui avait communiqué avoir commandé les produits car ce type de traitement était plutôt inhabituel dans les hôpitaux français.

Il m'a également communiqué avoir demandé au docteur GRACIA de bien vouloir apporter, par perfusion, de quoi redonner plus d'énergie à Me S. Sans être médecin, j'avais compris seule que Me S. ne pouvait que s'affaiblir rapidement et s'acheminer inévitablement vers la mort en l'absence de toute nourriture ou apport d'énergie par perfusion.

Le mercredi ler août en fin de matinée, je me suis rendu au chevet de Me S

J'ai eu la grande surprise de voir la voir éveillée dans son lit J'allais enfin pouvoir réellement dialoguer avec elle et ça a été un immense soulagement pour moi. J'ai pu lui reparler de tous ses amis et lui dire à quel point elle comptait pour eux. Je lui ai montré la carte que Yéléna, la fille du docteur LABREZE; lui avait envoyée et lui ai demandé si elle connaissait le lieu qui figurait sur cette carte. Elle m'a répondu « oh yes, marvellous ». J'avais également ramené une photo de Me Claudine BRUNA dans son jardin. C'est une personne très chère à Me S puisqu'elle a hébergé Me S

et son époux lorsqu'ils sont arrivés en France. Je lui ai montré cette photo et lui ai dit que Claudine l'attendait dans son jardin. Elle a alors souri.

Je l'ai chaleureusement remerciée pour tout ce qu'elle m'avait appris.

Je lui ai ensuite demandé ce qui lui manquait le plus et Me S' m'a répondu : « My knitting and my cakes » (mes tricots et mes gâteaux).

A ce moment, un jeune aide-soignant est entré dans la chambre et a salué Me S avec un « hello ». J'ai trouvé cela touchant et l'ai remercié de lui parler en anglais.

J'ai souhaité alors, comme nous le faisions souvent par le passé plaisanter avec elle en lui disant qu'elle « avait déjà trouvé un lover à l'hôpital ». Elle a souri et m'a répondu : « Yélana's

dad is nice ». J'ai alors vraiment retrouvé ma Christina, qui aimait bien les hommes et les chats, comme elle aimait à le dire.

Quel bonheur pour moi ce matin là ! J'ai compris qu'elle avait effectivement une chance, ainsi que me l'avait communiqué le docteur LABREZE, et contrairement à ce qui m'avait dit par ailleurs, de se remettre.

J'ai su le lendemain par le docteur LABREZE qu'il lui avait administré le mardi soir, de la vitamine C.

Le jeudi 2 août, dans la matinée, je me suis rendue au cabinet du docteur LABREZE pour demander des prescriptions pour mes parents, dont le docteur LABREZE est médecin traitant. Il m'a exposé les difficultés auxquelles il s'était heurté la veille et avoir constaté que la consœur qui semblait avoir accepté le principe du traitement qu'il avait proposé n'avait en fait absolument rien changé à la prise en charge de Me S

Il m'a fait part de son incompréhension et de son indignation de voir ainsi une patiente agoniser sans même être alimentée, ne serait-ce que par perfusion, et s'est dit choqué de voir qu'un traitement simple qui pouvait peut-être représenter pour elle une chance de rétablissement lui était ainsi refusé.

Il m'a informée du fait qu'une réunion devait avoir lieu l'après-midi même avec le directeur des soins de l'hôpital et le docteur GRACIA et m'a dit vouloir à l'occasion de cet entretien, dont il avait accepté le principe, dire son désaccord avec les modalités de prise en charge de Me S et obtenir qu'elle soit prise en charge autrement.

Il m'a fait part de son désir d'être accompagné par la personne de confiance de Me S et nous avons, ensemble appelé Me G

J'ai informé Me G du fait que le docteur LABREZE, papa de Yéléna, s'était impliqué dans la prise en charge de Me S et que c'était une grande chance pour ses amis et amies qui souhaitaient que tout soit fait pour la soulager et, si une chance même minime existait, pour la voir à nouveau se sortir de cette grande difficulté.

Me G a répondu être rassurée également et elle a ajouté qu'elle était choquée par ce qui se passait et avoir choquée qu'on lui demande de rechercher dans la maison de Christina si elle n'avait pas rédigé un document dans lequel elle s'opposait à ce qu'il y ait un acharnement thérapeutique.

J'ai personnellement été très surprise par cette demande et je considère que ce que proposait le docteur LABREZE n'avait rien à voir avec de l'acharnement thérapeutique. Il s'agissait selon moi tout simplement de traiter efficacement et de continuer à aider Christina. Elle m'avait souvent dit qu'elle aimait la vie, qu'elle avait encore plein de choses à faire et qu'elle ne voulait pas mourir.

Elle a dans la conversation précisé que Me S avait souhaité manger une compote et qu'après qu'on lui ait dit qu'elle ne pouvait pas s'alimenter à cause des fausses routes, on avait fini par lui dire qu'il n'y en avait pas dans le service. Me G a du alors sortir de l'hôpital pour en acheter à l'extérieur et m'a dit avoir trouvé cela inadmissible.

CH. DISC PACAC 19.11.18 051103

Je lui ai ensuite passé le docteur LABREZE et ils sont convenus de se retrouver à 15h30 dans la chambre de Me S , la réunion devant avoir lieu à 16h.

Je souhaite pour finir, attester de ce que j'ai pu encore personnellement constater, à savoir le dévouement avec lequel le docteur LABREZE s'est impliqué dans la prise en charge de Me S, se rendant chaque jour à son chevet malgré un emploi du temps probablement très chargé. Je lui en suis profondément reconnaissante et ne le remercierai jamais assez d'avoir apporté à Christina l'aide et le soulagement qu'elle était en droit d'attendre et qui m'ont permis d'avoir eu l'immense plaisir d'échanger ce mercredi matin avec ma très chère amie.

17

Martine PETRUZZI

etuga